



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Radiation des actions d'Atmel d'Euronext Paris

SAN JOSE, Calif., 18 novembre 2015 - Atmel® Corporation, un leader du secteur des microcontrôleurs et des technologies tactiles, a annoncé aujourd'hui son intention de demander la radiation de ses actions ordinaires (les « Actions Atmel ») sur le marché Euronext Paris (ISIN : US0495131049), dans le cadre de la proposition de fusion avec Dialog Semiconductor Plc (« Dialog »). Cette radiation n'affectera pas la négociation des Actions Atmel sur le NASDAQ. Cette demande a obtenu l'accord du Conseil d'administration d'Euronext Paris.

Le 20 septembre 2015, la Société a annoncé la conclusion d'un accord de fusion avec Dialog, une entreprise cotée à la Bourse de Francfort (ISIN : GB0059822006), en vertu duquel Dialog procèdera à l'acquisition de la Société (la « Transaction ») sous réserve de conditions suspensives usuelles. La réalisation de cette Transaction est prévue au cours du premier trimestre de 2016. Les conditions de la Transaction prévoient que les actionnaires de la Société recevront 4,65 dollars américains en espèces et 0,112 *American Depositary Share* de Dialog (« ADS de Dialog ») pour chaque Action Atmel détenue à la réalisation de la Transaction (la « Contrepartie»). Les ADS de Dialog seront cotées au NASDAQ avant la réalisation de la Transaction.

La radiation des Actions Atmel d'Euronext Paris sera effectuée indépendamment de la conclusion de la Transaction. Des informations concernant Dialog sont disponibles dans la section Relations Investisseurs du site Web de Dialog à l'adresse www.dialog-semiconductor.com ou auprès du mécanisme de stockage national (*National Storage Mechanism*) à l'adresse www.Hemscott.com/nsm.do.

Procédures de radiation des Actions Atmel admises aux opérations d'Euroclear :

Dans le cadre de la radiation, la Société a désigné Société Générale pour mettre en place une procédure d'offre de cession volontaire afin de permettre aux actionnaires détenant des Actions Atmel admises aux opérations d'Euroclear France de céder plus facilement leurs Actions Atmel avant la réalisation de la Transaction. Les actionnaires qui souhaitent céder des Actions Atmel admises aux opérations d'Euroclear doivent demander à leur intermédiaire financier de remettre ces Actions Atmel à Société Générale entre le 20 novembre 2015 et le 3 décembre 2015 inclus. Les Actions Atmel apportées au cours de cette procédure à Société Générale (qui agira en tant qu'agent centralisateur) seront ensuite vendues par Société Générale, pour les actionnaires ayant apporté leurs Actions Atmel, à partir du 10 décembre 2015, sur le NASDAQ, au cours en vigueur lors de la vente. Société Générale prévoit de calculer le prix moyen de vente des Actions Atmel qui lui auront été livrées puis de transférer les produits de la vente aux actionnaires concernés. Les frais de

courtage et de centralisation ainsi que les coûts de transfert des actions encourus dans le cadre de la cession des Actions Atmel sur le NASDAQ exécutée par Société Générale seront pris en charge par la Société. Si un actionnaire décide de ne pas participer à cette procédure, il pourra conserver ses Actions Atmel et les négocier sur le NASDAQ, sous réserve des conditions appliquées par les intermédiaires financiers. Au moment de la réalisation de la Transaction, les détenteurs d'Actions Atmel recevront la Contrepartie, telle que définie ci-dessus, et les ADS de Dialog reçues au titre de la Contrepartie seront cotées et négociées exclusivement sur le NASDAQ. Cette procédure d'offre de cession est également décrite dans un avis publié aujourd'hui par Euronext.

Ni la Société ni Société Générale ne garantissent le prix de cession pouvant être obtenu dans le cadre de cette procédure. La Société ne garantit pas la réalisation optimale des négociations réalisées à travers cette procédure. Cette procédure est proposée uniquement dans le but d'assister les détenteurs d'Actions Atmel qui détiennent des Actions Atmel admises aux opérations d'Euroclear France. La participation à cette procédure n'est nullement obligatoire. De même, il n'existe aucune obligation pour les actionnaires de céder tout ou partie de leurs Actions Atmel. Les investisseurs individuels sont libres de participer ou non à cette procédure et peuvent choisir de conserver toutes leurs Actions Atmel. Il est recommandé aux investisseurs individuels de consulter leurs conseillers financiers avant de prendre une décision quant à leur participation à cette procédure.

La Société prévoit que la procédure d'offre de cession et la radiation se dérouleront comme suit (bien que la Société se réserve le droit d'apporter des changements à ce calendrier) :

<i>Offre de cession</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Publication de l'avis Euronext • Publication du communiqué de presse de la Société 	18 novembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> • Début de l'offre de cession 	20 novembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> • Clôture de l'offre de cession 	3 décembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> • Date limite pour le transfert des Actions Atmel par les intermédiaires à Société Générale 	8 décembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> • Communication des résultats de la centralisation à Société Générale 	9 décembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> • Début de la vente des Actions Atmel sur le NASDAQ 	À partir du 10 décembre 2015
<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'un avis d'Euronext annonçant le prix de vente 	Dès que les Actions Atmel seront en vente

Les actionnaires participant à la procédure d'offre de cession acceptent d'assumer les risques associés aux évolutions du prix des titres et des taux de change qui pourraient survenir après que les Actions Atmel auront été remises à Société Générale. Aucune ordre de cession dans le cadre de l'offre ne pourra être retiré à compter du 3 décembre 2015 (inclus). Tout apport d'Actions Atmel dans le cadre de l'offre de cession est irrévocable, indépendamment du prix obtenu au moment de la cession.

Les Actions Atmel seront radiées d'Euronext Paris le 21 décembre 2015. À partir du 21 décembre 2015, les actionnaires ayant choisi de ne pas céder leurs Actions Atmel à travers l'offre de cession pourront négocier ces Actions Atmel sur le NASDAQ, sous réserve des conditions appliquées par les intermédiaires financiers. Les détenteurs d'Actions Atmel recevront la Contrepartie à la réalisation de la Transaction.

Les Actions Atmel seront retirées des opérations d'Euroclear France à la clôture de la séance de bourse du 24 décembre 2015.

Les actionnaires peuvent demander séparément des informations supplémentaires à leurs dépositaires et intermédiaires financiers lesquels ont déjà reçu des informations détaillées sur la radiation. Aucune autre personne ne peut fournir d'informations concernant cette procédure d'offre volontaire.

À propos d'Atmel

Atmel compte parmi les leaders mondiaux dans la conception et la fabrication de microcontrôleurs, de systèmes tactiles capacitifs, de circuits intégrés logiques, à signal mixte, de mémoires non-volatiles et de composants à fréquence radio (RF). Disposant d'un portefeuille technologique de propriétés intellectuelles parmi les plus importants de l'industrie, Atmel est en mesure d'offrir des solutions systèmes intelligentes et connectées au secteur de l'électronique, dédiées aux marchés de l'industrie, de l'automobile, du grand public, de la communication et de l'informatique.

©2015 Atmel Corporation. Atmel®, le logo Atmel, leurs combinaisons et autres, sont des marques déposées ou commerciales de Atmel Corporation ou de ses filiales. D'autres mots, groupes de mots et noms de produits peuvent être des marques commerciales d'autres sociétés.

Contact Investisseurs :

Peter Schuman

Directeur Relations Investisseurs

(408) 437-2026

###